



**PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
SUR LES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON (34)
POUR LES ANNEES 2024-2029**

Analyse des résultats
de la consultation du public

Document établi par

l'EPTB Orb Libron



Décembre 2023

SOMMAIRE

Préambule

1- LES MODALITES DE LA CONSULTATION

1.1	La consultation dématérialisée mise en œuvre	4
1.2	La diffusion de la consultation	5

2- LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONSULTATION

2.1	La participation du public	10
2.2	Les tendances qui se dégagent de l'analyse globale des questionnaires	12
2.3	Les questions ou remarques des contributeurs	14

3- SYNTHESE

ANNEXE : remarques des contributeurs.

Préambule

Un PAPI est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Ces dispositifs lancés en 2002 par l'État regroupent un ensemble d'actions et de travaux à l'échelle du bassin de risque. Leur objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Les PAPI sont structurés autour de 7 axes thématiques permettant de réduire le risque de manière globale. Certains PAPI comme celui de l'Orb et du Libron ont également un axe 0 consacré à l'animation et au portage de la démarche.

A l'initiative d'un porteur de projet local, le PAPI se décline en un plan d'actions, validé et financé par les partenaires du PAPI que sont l'Etat, l'Union Européenne, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault. Son élaboration comme sa mise en œuvre sont donc réalisées en lien étroit avec ces partenaires techniques et financiers et les maitres d'ouvrages des actions du PAPI.

Il s'agit de mettre en place une gestion des inondations cohérentes à l'échelle du bassin versant et adaptée aux enjeux identifiés. Le PAPI identifie donc des actions à mener sur le territoire et les moyens financiers à mobiliser sur les six prochaines années. Ces actions sont ensuite menées par les maitres d'ouvrages légitimes et dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Son élaboration prévoit de consulter le public sur le projet de PAPI, avant le dépôt officiel du dossier pour validation. Cette consultation n'a pas pour vocation de se substituer à la concertation nécessaire à la mise en œuvre de chaque projet mais bien d'informer le grand public sur l'ensemble du projet de PAPI et en particulier sur les actions et dispositifs qui le concernent directement, mais aussi d'apprécier son niveau d'adhésion globale au PAPI.

Le présent rapport fait le bilan de la consultation du public menée sur le territoire Orb Libron.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

1- LES MODALITES DE LA CONSULTATION

1.1 La consultation dématérialisée mise en œuvre

La CLE du 8 Novembre venant conclure la phase d'élaboration du projet de PAPI a validé le projet présenté et les modalités de consultation du public.

La tenue d'une concertation dématérialisée a ainsi été décidée, permettant de mettre à disposition du grand public les documents constitutifs du PAPI assortis d'un questionnaire d'enquête visant à recueillir l'avis du public sur l'adaptation des actions proposées dans le PAPI axe par axe et permettant de réaliser des commentaires soit par axe, soit plus généralement sur le dispositif PAPI.

La composition du questionnaire est la suivante :

- Un premier bloc d'identification pour connaître l'identité des contributeurs, après un premier filtre réponse à titre individuel ou en tant que représentant d'une structure (association, collectivité...) : les éléments renseignés sont les suivants : Nom Prénom, Commune de résidence, Adresse mail
- Un second bloc qui permet de balayer le programme d'actions au travers des six axes opérationnels du PAPI

Questions posées	Réponses possibles
Axe 1 - Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent une meilleure connaissance et conscience du risque ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis
Axe 2 - Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent une meilleure surveillance et gestion des crues ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis Commentaire libre
Axe 3- Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent d'améliorer la gestion de crise ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis Commentaire libre
Axe 4 - Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis Commentaire libre
Axe 5 - Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis Commentaire libre
Axe 6 - Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent une meilleure gestion des écoulements en crue ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis Commentaire libre
Axe 7 - Pensez-vous que les actions proposées par le PAPI permettent d'améliorer la protection des personnes et des biens dans les secteurs vulnérables ?	Pas du tout - Pas vraiment/insuffisamment - Plutôt - Tout à fait – Sans avis Commentaire libre

- Enfin un troisième et dernier bloc permet d'ajouter un commentaire libre, soit sur le projet de PAPI dans son ensemble, soit sur la consultation du public.

1.2 La diffusion de la consultation

La consultation s'est déroulée du **27 Novembre au 18 Décembre 2023**.

Une affiche reprenant les informations de la consultation a été diffusée par mail dès le 25 novembre à l'ensemble des communes et EPCI du territoire pour diffusion et affichage, ainsi qu'aux membres de la CLE du SAGE Orb Libron.



« Inondations sur le territoire de l'Orb et du Libron :

donnez votre avis sur les actions proposées par le PAPI 2024-2029 »

Qu'est-ce qu'un "PAPI" ?

Un PAPI est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, c'est à dire un ensemble d'actions et de travaux dont l'objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Quelle est l'objet de cette consultation ?

Au-delà de la concertation des divers acteurs du territoire mise en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PAPI, cette consultation a pour objectif de solliciter l'avis d'un plus large public concernant le projet de programme d'actions.

Par le présent questionnaire, et l'ensemble des documents associés et téléchargeables (voir lien indiqué ci-après), vous êtes ainsi invités à vous exprimer sur la manière dont, pour vous, les actions proposées répondent aux problématiques "inondations" sur le territoire de l'Orb et du Libron.



Cette consultation se déroule du 27/11/2023 au 18/12/2023 : *Donnez votre avis !*



Accès au questionnaire en ligne :

<http://bit.ly/papi-orb-libron>

Pour toutes questions : papi.orb.libron@gmail.com

Les documents mis à disposition

Les documents mis à disposition dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Résumé non technique,
- Diagnostic du territoire,
- Programme d'actions (avec fiches actions),
- Analyse environnementale du PAPI,
- Glossaire.

Ces documents sont
téléchargeables sur le site
internet de l'EPTB Orb-Libron
(<https://www.vallees-orb-libron.fr/>)

Les prochaines étapes d'élaboration et validation du PAPI

A l'issue de la consultation du public, le programme sera validé définitivement avec un objectif de labellisation en 2024.

Les éléments de la consultation ont été mis en ligne sur le site internet de l'EPTB Orb Libron et repris sur sa page Facebook.

Quelques captures d'écran ci-après illustrent la diffusion de la consultation sur le territoire et au-delà (site de la DDTM34).

En complément et afin de toucher un public plus large, un article a été diffusé le 1^{er} décembre dans Midi Libre. Quelques jours plus tard, à l'occasion des commémorations de la crue de décembre 1953, un rappel de la consultation en cours a été fait dans le dossier Midi Libre consacré aux inondations dans le quartier du Faubourg à Béziers.

Une adresse mail a été créée pour permettre au public de poser des questions en dehors du cadre du questionnaire : papi.orb.libron@gmail.com

Etablissement Public Territorial de bassin Orb et Libron
prenons soin de notre territoire

- accueil
- vallées Orb et Libron
- enjeux et objectifs
- l'Eptb en action
- bibliothèque

Le Syndicat lance une consultation publique

Inondations sur le territoire de l'Orb et du Libron : Donnez-votre avis sur les actions proposées par le PAPI 2024-2029 !

Cette consultation se déroule du 27/11/2023 au 18/12/2023

- Résumé non technique,
- Diagnostic du territoire,
- Programme d'actions (avec fiches actions),
- Analyse environnementale du PAPI,
- Glossaire.

Accéder au questionnaire en ligne : <http://bit.ly/papi-orb-libron>

A l'issue de la consultation du public, le programme sera validé définitivement avec un objectif de labellisation en 2024.

Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron - EPTB Orb-Libron
410 followers • 17 suivi(e)s

Publications À propos Photos Vidéos

Intro
EPTB ORB-LIBRON

- Page - Syndicat
- contact@vallees-orb-libron.fr
- vallees-orb-libron.fr
- Pas encore évalué (1 avis)

Photos Toutes les photos

Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron - EPTB Orb-Libron
25 novembre à 09:42

« Inondations sur le territoire de l'Orb et du Libron : donnez votre avis sur les actions proposées par le PAPI 2024-2029 »
Consultation du public du 27 novembre au 18 décembre 2023

« Inondations sur le territoire de l'Orb et du Libron : donnez votre avis sur les actions proposées par le PAPI 2024-2029 »

Qu'est-ce qu'un "PAPI" ?

Un PAPI est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, c'est à dire un ensemble d'actions et de travaux dont l'objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Inondations sur le territoire de l'Orb et du Libron : PAPI 2024-2029

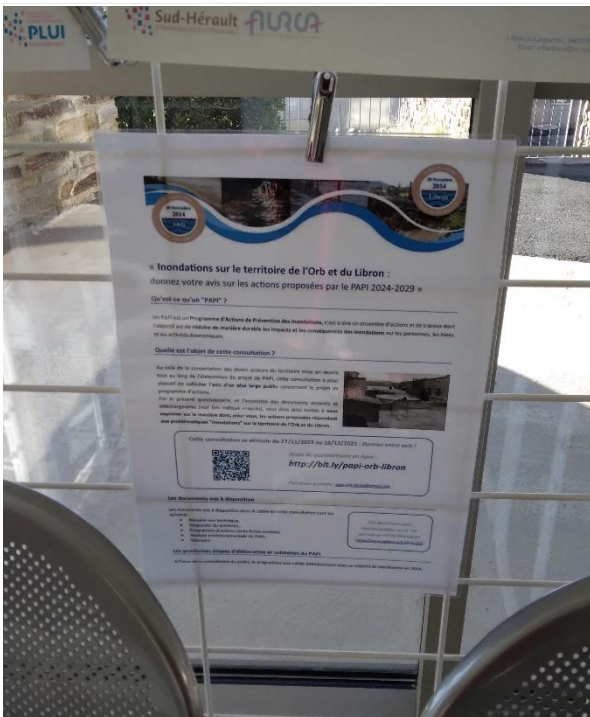
Mis à jour le 27/11/2023

Inondations sur le territoire de l'Orb et du Libron : donnez votre avis sur les actions proposées par le PAPI 2024-2029

Toutes les informations dans le document ci-dessous :

[Télécharger EPTB Orb-Libron - affiche consultation du public - PAPI 2024-2029](#)

PDF - 0,26 Mb - 27/11/2023



Consultation du public : Plan d'Actions de Prévention des Inondations sur le territoire Orb-Libron

Accueil > Actualités > Consultation du public : Plan d'Actions de Prévention des Inondations sur le territoire Orb-Libron

27 novembre 2023 | INFOS

Le prochain Plan d'Actions de Prévention des inondations sur le territoire Orb-Libron a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau Orb-Libron en 2023. Il est désormais en cours de finalisation et soumis à consultation du public du 27 novembre au 18 décembre 2023. L'EPTB Orb Libron met à disposition du public les documents sur son site internet ainsi qu'un questionnaire d'enquête dématérialisé.

affiche consultation du Public

Plus d'infos : <https://www.vallees-orb-libron.fr/le-syndicat-lance-une-grande-consultation-publique/>

< Toutes les actualités



Firefox ne peut pas ouvrir cette page

Pour protéger votre sécurité, www.facebook.com ne permettra pas à Firefox d'afficher la page si celle-ci est intégrée par un autre site. Pour voir cette page, vous devez l'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.

[En savoir plus...](#)

L'EPTB Orb-Libron consulte le public sur la prévention des inondations

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son prochain plan d'action, l'EPTB Orb-Libron consulte les habitants.

Rodrigue Delpas
rdelpas@midilibre.com

Un nouveau plan d'action de prévention des inondations (Papi) Orb-Libron est prévu pour la période 2024-2029 : il a pour objectif de poursuivre la mise en sécurité des populations (gestion de crise, digues de protection...) avec une ambition nouvelle : proposer des diagnostics inondation gratuits pour les habitations situées en zone inondable et aider les propriétaires privés à obtenir plus de 80 % de subvention sur les travaux à réaliser (batardeaux, espace refuges...). Les 32 actions du Papi 2024-2029 se chiffrent à près de 36 millions d'euros.

Pour la première fois, l'avis des habitants est sollicité sur son contenu. Cette consultation a un triple objectif : faire connaître au grand public les actions de prévention dont il peut bénéficier, mesurer son adhésion aux actions proposées et enfin identifier ses attentes sur la gestion des inondations. Les documents soumis à consultation et le questionnaire d'enquête sont



En mars 2022, le quai du Commandant-Cousteau s'était réveillé sous les eaux.

ARCHIVE ANTONIA JIMENEZ

disponibles jusqu'au 18 décembre sur le site internet de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Orb Libron. Les résultats de cette consultation seront analysés par les partenaires du Papi (financeurs et maîtres d'ouvrage) et intégrés au projet final qui sera soumis au comité de bassin pour

validation début 2024.

Sur l'Orb et le Libron, les PAPI précédents depuis 2004 ont, par exemple, permis : la pose de repères de crue pour conserver la mémoire du risque ; la mise en place des plans communaux de sauvegarde pour que chaque commune puisse gérer les inondations et en ré-

duire les conséquences, ainsi que des barrières fixes pour fermer les voiries lorsqu'elles sont submergées ; le confortement des digues de protection existantes ; la protection contre les crues centennales de l'Orb des communes de Valras-Plage et de Sérignan par des digues au plus proche des habitations ; des travaux de réduction de l'aléa inondation à la traversée de Béziers (dégagement des arches du Pont Vieux puis création d'une risberme* entre le Pont Neuf et le Pont Canal) qui retardent les premiers débordements touchant le quartier du Faubourg.

> *Talus de protection aménagés à la base d'un pont, d'une jetée, d'un ouvrage hydraulique.

Qu'est-ce que le Papi ?

PRÉVENTION Un plan d'action de prévention des inondations (Papi) est un dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur les territoires. À l'initiative des collectivités locales, il identifie les projets prioritaires à mettre en œuvre pour réduire le risque d'inondation. Élaboré en partenariat avec les services de l'État, la Région et le Département, son programme est adapté aux enjeux du territoire concerné et n'intègre que des propositions ayant démontré leur efficacité.



IL Y A SOIXANTE-DIX ANS, À BÉZIERS L'ORB NOYAIT LE FAUBOURG

La crue centennale du fleuve, destructrice, a marqué les mémoires. Récit et commémoration.
Pages 2 et 3

PHOTO GROUPEMENT DU FAUBOURG



Michel Milhau, membre du conseil d'administration du Groupement du Faubourg, et son président, José Ruiz.

Une journée pour se souvenir

Le Groupement du Faubourg, présidé par José Ruiz, organise, samedi 9 décembre, à partir de 10 h, une journée festive de commémoration du 70^e anniversaire de la crue centennale de l'Orb.

Le 7 décembre 1953, des habitants du Faubourg se réunissent à Lescage, le bar de la place d'Espagne, aujourd'hui place des Alliés, pour créer le "comité des sinistrés du Faubourg". La plupart des habitants n'étant pas assurés, ils ont décidé de se constituer en association pour obtenir plus facilement des aides. La structure a évolué au fil du temps, changeant de nom à plusieurs reprises, mais conservant sa mission : « *Vigilance, information et aide aux sinistrés des inondations* », mentionne José Ruiz, l'actuel président de la structure, aujourd'hui nommée Groupement du Faubourg.

Pour marquer le 70^e anniversaire de la crue centennale de l'Orb, les membres du bureau et adhérents organisent une journée de commémoration ce samedi 9 décembre.

Une démonstration du travail des pompiers
Démonstrations du travail des pompiers, découverte du poste de crue, du Groupement, visite d'une partie du quartier, discours, exposition, apéro et repas sont au programme.

La journée commence à 10 h à l'Amphithéâtre du pont Vieux, sur les rives de l'Orb. En présence des autorités, des techniciens et

représentants de la Commission locale de l'eau (Cle) du Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (Sage) Orb Libron, des sapeurs-pompiers de Béziers procéderont à une démonstration d'utilisation du matériel d'intervention spécifique aux inondations.

Le public sera ensuite invité à se rendre au poste de crue, au bout de pont Neuf, pour une visite avec présentation des lieux et du rôle du Groupement.

Comme le rappelle Michel Latorre, représentant du Groupement à la Cle et au Sage Orb Libron : « *Hors période d'inondation, le rôle du Groupement est de surveiller les abords de l'Orb, lutter contre les dépôts sauvages, surveiller la situation concernant les inondations et son bon fonctionnement.* » Il poursuit : « *Nous surveillons aussi l'entretien des fossés et des bassins de rétention des eaux pluviales. Nous signalons les embâcles lorsque c'est nécessaire. Enfin, en liaison avec la Ville de Béziers, nous tenons à jour le service vent d'alarme. En période d'inondations ou de fortes pluies, nous assurons une permanence au poste de crue.* »

Cette présentation sera suivie d'une balade commentée de la zone impactée par la crue centennale. Le public pourra découvrir une balade commentée de la zone impactée par la crue centennale. Le public pourra découvrir une balade commentée de la zone impactée par la crue centennale. Le public pourra découvrir une balade commentée de la zone impactée par la crue centennale.



Un rempart a été installé sur le mur des anciens Ets Andoque.

Sur les traces de la crue centennale avec le Groupement

VISITE

L'un des bénévoles du Groupement du Faubourg, conduit une visite commentée à partir de 11 h 30, le samedi 9 décembre, de la zone du quartier impactée par la crue du 6 au 8 décembre 1953. Le départ aura lieu depuis l'amphithéâtre du pont Vieux.

Retour au poste de crue, traversée du pont Vieux pour aller voir le rempart de crue sur la rive gauche, au 13 rue du 22-Septembre. Une petite marche est programmée le long de l'Orb pour aller jusqu'à la rue Georges-Sand où un troisième témoin des inondations de 1953, Guy Laclau, viendra raconter son 6^e décembre 1953. A l'époque, il habite 1 rue Georges-Sand où son père exerce son métier de menuisier ébéniste. La visite se terminera à la maison Daniel-Cordier, vers 12 h 30, avec apéro pour tous et repas (pour ceux qui sont présents, avec un petit espace

Ce 6 décembre 1953, il pleut depuis deux jours à Béziers...

HISTOIRE

C'était il y a exactement 70 ans. Pluie, grêle, vent... sans répit. L'Orb, transformé en un violent torrent, finit par déborder. Le Faubourg, qui affronte de terribles inondations, va vivre sa crue centennale.

Dossier Antonia Jimenez
ajimenez@midilibre.com

« *Le dimanche matin, 6 décembre 1953, il pleut sur Béziers. Une pluie uniforme, d'intensité modérée, mais qui dure tout la journée* », se souvient Guy Laclau, un enfant du Faubourg. C'était il y a 70 ans exactement. Guy et les nombreux "Faubourgiens" n'oublieront jamais cette journée et celles qui suivirent.

Pluie, grêle, vent...
L'eau tombe depuis deux jours. Des pluies faibles qui, très vite, se transforment en trombes d'eau, agrémentées de grêle et de vent de sud-ouest en rafale, gisant sans répit les terres, les habitations et les hommes du Béziers. Les fleuves et leurs affluents ne cessent de grossir. L'Orb devient un torrent furieux. Il finit par déborder, emportant tout sur son passage. La partie basse de la ville, où se côtoient, entre autres, maraichers, usines, entreprises, commerces et habitations plutôt modestes, va vivre sa crue centennale, d'un débit incroyable de 2 500 m³ d'eau par seconde, atteignant une cote de 13,30 NGF (une référence qui permet d'exprimer l'altitude d'un point par rapport au niveau 0 de la mer). Ce qui signifie, par



Tout le Faubourg étant sous l'eau, dans certaines voies, les barques étaient de mise pour circuler.

LE GROUPEMENT DU FAUBOURG ACCUEILLE DES ÉTUDIANTS

Le Groupement du Faubourg accueille, depuis quelques années, des étudiants en deuxième année de licence professionnelle "Carrières sociales Ville et territoire durables" de l'université Paul-Valéry de Béziers. Cette année, ils sont douze. Dont Awa, Ada et Célyan. Lundi 4 décembre, les jeunes rencontrèrent Michel Latorre, représentant l'association à la Commission locale de l'eau (Cle) du Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (Sage). « *Chaque groupe d'étudiants travaille sur une problématique particulière. Nous, nous travaillons sur les enjeux des inondations et la résilience du quartier du Faubourg. Aujourd'hui, nous sommes venus pour tourner une vidéo sur les enjeux en question et sur les acteurs de la surveillance des inondations, dont le Groupement du Faubourg* », expliquait Awa.



UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

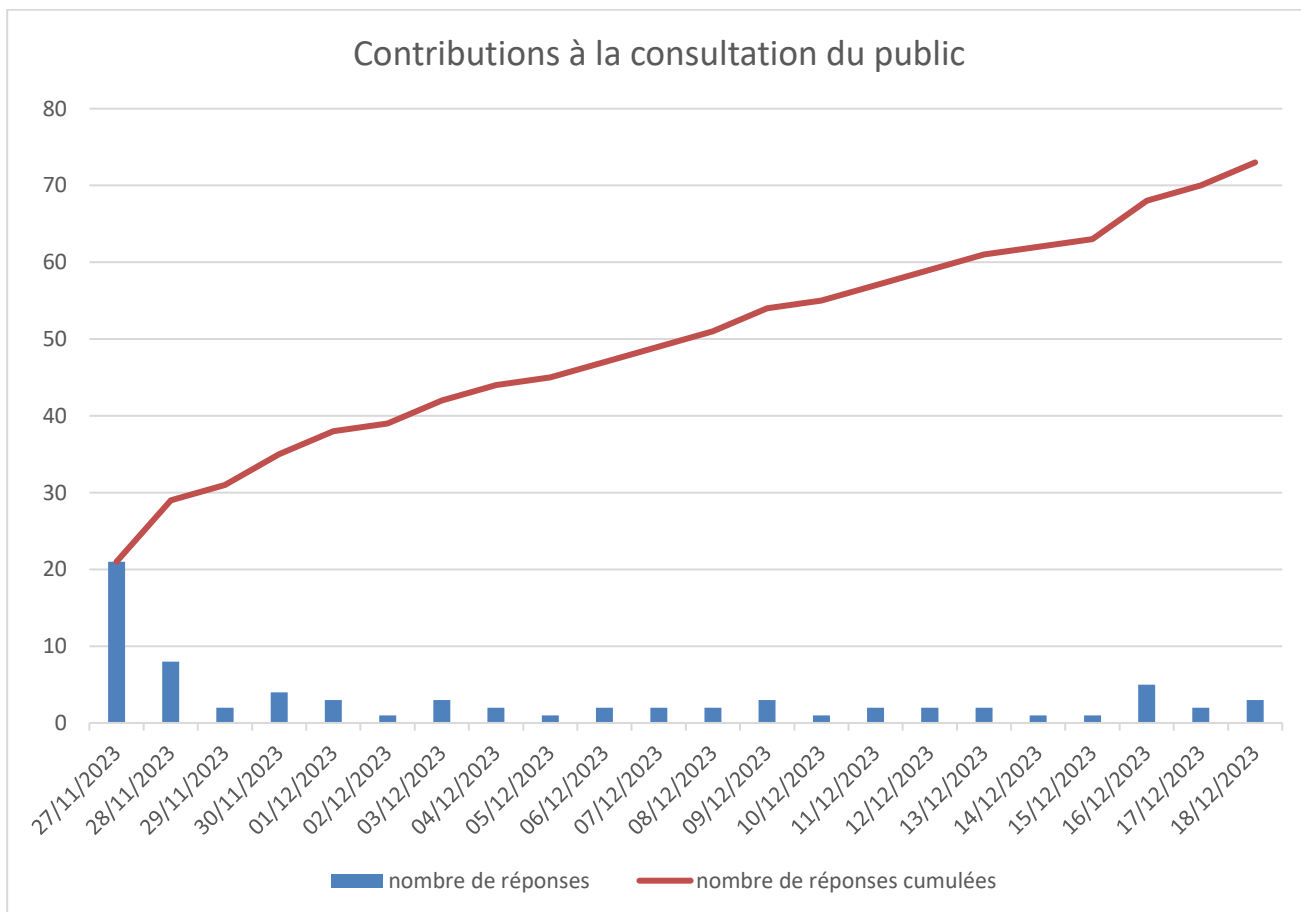
Actuellement, le Groupement du Faubourg travaille sur le Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) 2024-2029, c'est-à-dire un ensemble d'actions et de travaux dont l'objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques. Une consultation ouverte au public se déroule depuis le 27 novembre. Elle dure jusqu'au 18 décembre 2023. Le public est invité à donner son avis sur <http://bit.ly/papi-orb-libron>.

2- LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONSULTATION

2.1 La participation du public

En l'absence d'outil de comptage de la fréquentation du site internet de l'EPTB Orb Libron, il n'est pas possible d'estimer le nombre de personnes qui ont accédé aux documents du PAPI. Seul le chiffre du nombre de questionnaires renseignés permet de qualifier la consultation : **73** contributeurs ont renseigné le questionnaire.

L'horodatage des questionnaires permet d'identifier un pic des réponses les premiers jours de l'enquête, puis un rythme moyen de deux réponses par jour, sans que l'on puisse identifier d'effet de levier des communications réalisées.

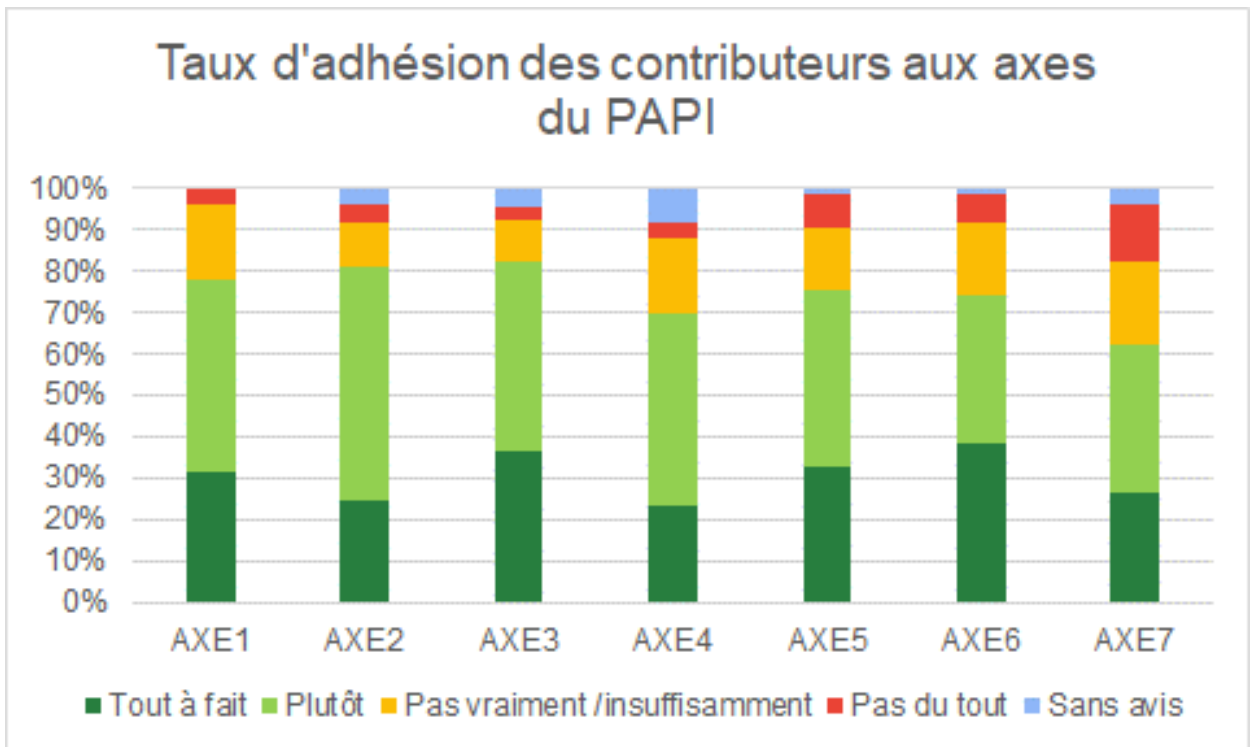
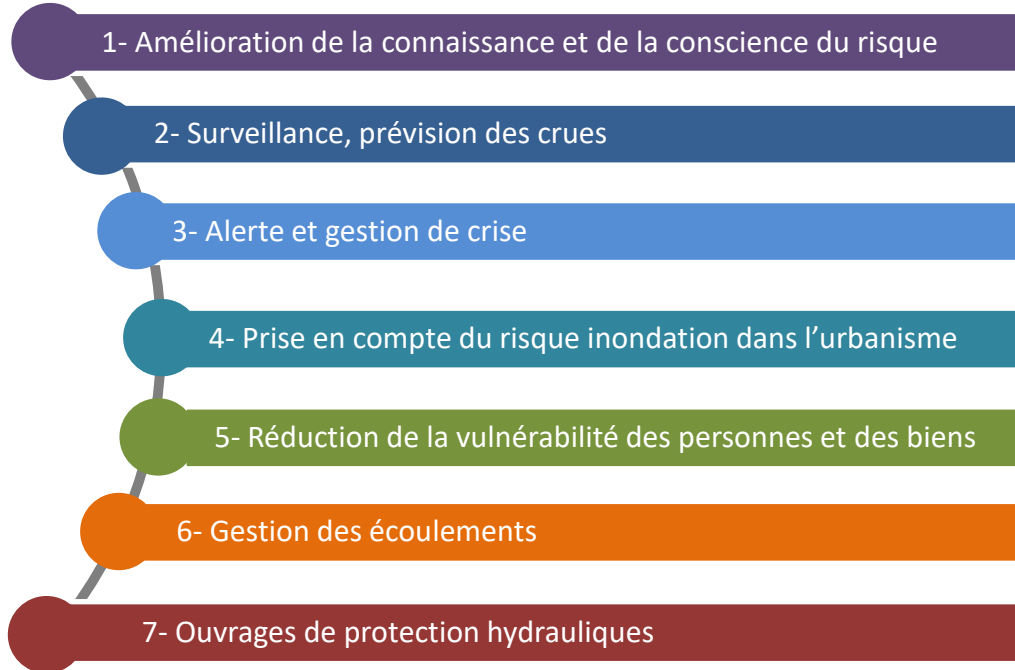


La répartition géographique des contributeurs couvre l'ensemble des sous bassins versants du territoire, à l'exception du Jaur. Parmi les 22 communes d'origine des contributeurs, trois concentrent l'essentiel de la participation : Valras-Plage (25 soit 36%), Villeneuve-les-Béziers (12 soit 16%) et Béziers (6 soit 8%).

La surreprésentation de la commune de Valras-Plage est liée aux modalités de relai du questionnaire : en effet, le jour du lancement de la consultation, la mairie a immédiatement diffusé le questionnaire via sa newsletter touchant ainsi directement le grand public, avec manifestement une certaine efficacité. La situation particulière de cette commune dont le territoire est inondable à 95% et qui a fait l'objet de plusieurs

2.2 Les tendances qui se dégagent de l'analyse globale des questionnaires

L'objectif du questionnaire était de mesurer l'adhésion du grand public au projet de PAPI, les réponses au questionnaire permettent de définir des tendances par axe du PAPI.



En effet l'adhésion aux mesures proposées est généralement bonne, en moyenne de 74 % des réponses, mais avec des nuances selon les axes. Dans le détail, le pourcentage de réponses « tout à fait » varie entre 23 et 38% alors que celui des réponses « plutôt » oscille entre 36 et 56%, signifiant une adhésion partielle ou des actions complémentaires à mener du point de vue de contributeurs (cf paragraphe ci-après sur les remarques détaillées par axe).

En moyenne, les appréciations négatives sur les mesures proposées par le PAPI évoluent entre 10 et 19% pour les réponses « pas vraiment/insuffisamment » et entre 3 et 14% pour les réponses « pas du tout ». Ces dernières sont plus nombreuses pour les axes 5, 6 et 7 relevant des travaux (cf paragraphe ci-après sur les remarques des contributeurs).

En moyenne seules 3% des réponses sont sans avis, ce qui semble montrer que les documents fournis ont permis aux contributeurs de se positionner.

2.3 Les questions ou remarques des contributeurs

Selon les axes du PAPI

Un problème sur le questionnaire n'a pas permis aux participants de faire de commentaire sur l'Axe 1 du PAPI. Pour les autres axes, l'intégralité des 76 remarques faites par les contributeurs est fournie littéralement en annexe, classée par axe et par thématique (autant que possible).

La synthèse de ces différents éléments est présentée ci-après.

AXE 2		
Renforcement de l'information du public	Renforcement du réseau de suivi	Autres remarques
2 remarques	4 remarques	3 remarques

Pour l'Axe 2 concernant l'alerte, les contributeurs évoquent les besoins de renforcement de l'information du public en cas de crue tout comme l'intérêt de renforcer encore le réseau de suivi. Globalement, l'EPTB partage cette analyse qui est compatible avec les actions prévues dans le cadre du PAPI. Par contre, si la multiplication de stations de suivi est utile à l'alerte des populations qui bénéficient de l'accès aux informations en temps réel, cette mise à disposition de données d'observations doit se faire avec une analyse du contexte comme le fait Vigicrue (en effet, constater que le niveau baisse à une station donnée ne permet pas d'en conclure à la fin de l'épisode).

AXE 3		
Renforcement de la réalisation d'exercices PCS	Renforcement de l'association des particuliers au PCS	Spécificités locales à prendre en compte
2 remarques	3 remarques	3 remarques

Les remarques énoncées pour l'Axe 3 concernant la gestion de crise, sont principalement la nécessité d'associer davantage la population aux PCS (connaissance de l'outil pour faciliter sa mise en œuvre) et de réaliser plus fréquemment des exercices. Un moyen proposé pour concilier les deux est d'inclure les scolaires dans les exercices de manière à sensibiliser ce public sur le long terme.

Là encore l'EPTB partage ce positionnement qui est compatible avec les actions prévues dans le cadre du PAPI. Dans le cadre de l'animation spécifique à la maintenance des PCS, l'EPTB encouragera la tenue d'exercices réguliers et l'association des particuliers aux PCS.

D'autres remarques traitent des spécificités locales à prendre en compte dans la gestion de crise, en l'occurrence le caractère montagneux ou littoral des territoires. Effectivement la gestion crise doit être adaptée aux phénomènes auxquels le territoire est confronté, c'est tout l'objet des plans communaux de sauvegarde qui sont élaborés sur la base des aléas, des enjeux et des moyens communaux.

AXE 4			
Prise en compte des alertes des riverains	Maîtrise de l'occupation des sols / planification	Prise en compte de l'existant en zone inondable	Autres remarques
2 remarques	3 remarques	2 remarques	3 remarques

Les remarques énoncées pour l'Axe 4 concernant la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire identifient principalement :

- Une absence de prise en compte de la connaissance locale des riverains (retour d'expérience) dans les projets d'aménagement
- Le besoin de maîtrise de l'occupation des sols (arrêt de l'artificialisation des sols, voire désimperméabilisation) mais aussi la nécessité d'envisager l'aménagement du territoire à une échelle plus vaste face au défi de la recomposition spatiale du littoral

- L'amélioration de la prise en compte des enjeux existants en zone inondable

D'autres remarques s'étonnent de la nécessité encore aujourd'hui de réaliser des études supplémentaires sur cette problématique de la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, ce qui témoigne également d'un décalage ressenti entre la réalité du risque et la poursuite du développement du territoire. De même des exemples sont donnés de constructions récentes en zone à risque alors que la connaissance de ce risque était avérée.

L'EPTB prend acte de ces remarques qui renforcent sa conviction du caractère essentiel de ce levier dans la gestion des inondations, à la fois sur les aspects prévention et réduction de la vulnérabilité de l'existant. A ce titre, pour la prise en compte de l'existant en zone inondable, inquiétude légitime des habitants en zone inondable, le principe inscrit dans les PPRi et qui s'applique à tous les projets est celui de la non aggravation du risque. Ainsi, pour tout projet, l'Etat, par le biais des autorisations administratives, est le garant de l'application de la séquence Eviter, Réduire, Compenser qui permet d'adapter au mieux les projets pour limiter leurs incidences hydrauliques négatives et les compenser lorsqu'elles sont inévitables.

AXE 5		
Appui aux particuliers pour la réduction de la vulnérabilité	Réduction de la vulnérabilité via l'entretien	Autres remarques
3 remarques	2 remarques	4 remarques

Les actions de réduction de la vulnérabilité proposées sont bien accueillies : diagnostic gratuit et mobilisation des subventions pour les travaux à réaliser à l'issue des diagnostics, même si la rédaction des fiches d'actions n'en a pas toujours permis une bonne compréhension. Pour les contributeurs la réduction de la vulnérabilité n'est efficace que si l'entretien régulier des cours d'eau ou des ouvrages est réalisé. Enfin la question de la dérogation aux règles d'urbanisme pour les habitations inondées situées en dehors des digues de protection est posée.

AXE 6			
Entretien des cours d'eau	Compléments à la programmation	Opérations de Villeneuve les Béziers	Autres remarques
7 remarques	3 remarques	4 remarques	5 remarques

Pour de nombreux contributeurs, les actions d'entretien doivent être la priorité, ils citent les secteurs sur lesquels l'entretien est déficient. D'autres s'interrogent sur les montants programmés qui semblent faibles et le peu de territoires concernés par les actions. En effet les actions du PAPI, hors plan d'entretien de la ripisylve, se cantonnent effectivement essentiellement aux zones aval, les PAPI précédents ont permis d'intervenir sur des problématiques identifiées plus en amont sur le bassin. Les questions des embâcles et du transport solide sont également posées, à la fois comme facteur aggravant des crues surtout dans les zones amont et aussi en lien avec le déficit d'apport en sable sur le littoral, démontrant ainsi toute la complexité du fonctionnement des cours d'eau.

Enfin l'opération concernant le Rec d'Arièges et le Saint Victor à Villeneuve les Béziers est également souvent évoquée, parfois en lien avec l'endigement contre les crues de l'Orb. Les contributeurs concernés par ce projet insistent sur l'absence d'éléments à ce stade leur permettant d'en mesurer les impacts et donc de positionner sur la pertinence de ce projet. Le PAPI prévoit bien la réalisation progressive des études complémentaires permettant de préciser les aménagements (géométrie) et impacts hydrauliques. Au stade d'étude disponible au moment de la rédaction du PAPI, seuls les principes d'intervention sont actés et feront l'objet de déclinaisons ultérieures qui permettront d'alimenter la concertation auprès des riverains, en amont des autorisations réglementaires permettant d'engager les travaux.

Pour rappel, ce type de travaux doit faire l'objet d'une autorisation administrative permettant de s'assurer de la conformité des travaux avec le cadre réglementaire et notamment la séquence ERC (cf ci-avant). Cette procédure prévoit une enquête publique qui permet aux riverains concernés de s'exprimer une nouvelle fois sur ce projet avant son autorisation par le Préfet. Ainsi l'intégration d'une opération de travaux dans un programme PAPI atteste de son efficacité au regard de la problématique et permet de mobiliser des financements, mais ne l'exempte pas des procédures administratives nécessaires à sa réalisation.

AXE 7			
Remarques générales sur les digues	Propositions autres	Cas particulier de la digue de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques
8 remarques	2 remarques	8 remarques	3 remarques

L'Axe 7 incluant les travaux les plus lourds financièrement et ne bénéficiant pas à l'ensemble des riverains est l'axe qui a généré le plus de remarques des participants.

Si d'une manière générale, les contributeurs ne sont pas opposés à la réalisation de digues qui sont considérées comme efficaces pour les zones protégées, ils soulignent néanmoins que les digues ont des incidences (peuvent déplacer le problème), provoquent un sentiment de sécurité disproportionné. Ils considèrent encore une fois que ces ouvrages sont complémentaires à l'entretien des cours d'eau et des ouvrages mais aussi à d'autres mesures comme la rétention et la préservation et la restauration des zones humides. Ce type d'aménagement complémentaire n'apparaissant pas dans cette programmation PAPI, certains se demandent légitimement si ce type de solutions a bien été envisagé. Effectivement, comme précisé dans le diagnostic, les études de gestion du risque d'inondation réalisées suite aux crues de 1995-1996 ont démontré que pour le delta de l'Orb seules des protections rapprochées par endiguement permettraient de protéger les cœurs de villages situés en périphérie de la zone inondable de l'Orb. Pour autant des actions de restauration de zones d'expansion des crues ont été réalisées dans les PAPI précédents (gravières de la moyenne vallée de l'Orb, de Villemagne l'Argentière sur la Mare) afin d'assurer le ralentissement dynamique des écoulements.

Par ailleurs, le cas des merlons et remblaiements non autorisés en zone inondable est abordé, demandant plus de contrôle.

Le cas de la digue de Villeneuve appelle de nombreux commentaires, parfois déjà exprimés dans les axes précédents, même si la présente consultation n'a pas pour objet de réaliser la concertation propre à ce projet. Sans systématiquement s'opposer à la réalisation de cet ouvrage, beaucoup déplorent de ne pas disposer d'informations précises concernant son incidences sur leur inondabilité. En effet, les premiers éléments des études de conception ne seront disponibles qu'au premier semestre 2024 et pourront à ce moment là faire l'objet d'une concertation locale. En l'absence de ces éléments complémentaires, il est difficile pour le porteur de projet de mobiliser les riverains, dont certains connaissent toutefois l'existence de longue date ayant déjà sollicité les services de l'Etat sur le sujet. A ce titre, des remarques concernent le tracé de la digue qui serait trop proche des habitations et donc non conforme à la réglementation et qu'il est proposé de déplacer le long d'un merlon de second rang situé plus loin dans la plaine. La doctrine de l'Etat est de n'autoriser des digues de protection qu'au plus près des habitations puisque la doctrine PPR à laquelle il est fait référence interdit la construction d'habitations nouvelles à proximité des digues, considérant que la zone reste inondable en arrière de l'ouvrage. En effet, éloigner les digues des enjeux existants pourrait conduire à développer l'urbanisation dans cet espace protégé et générer également un impact hydraulique potentiellement plus fort pour les enjeux situés dans la zone inondable non protégée (le volume soustrait au champ d'inondation étant supérieur). Le tracé d'implantation d'une digue est ainsi le fruit d'un compromis entre différentes contraintes techniques, foncières, financières et administratives ne pouvant être détaillées ici mais qui le seront dans les étapes de concertation à venir.

Enfin, la complexité de la régularisation administrative des systèmes d'endiguement et une formulation trop synthétique dans la rédaction des fiches ont conduit à une ambiguïté sur la fiche d'action traitant de la digue

du Pont Canal au Stade. Seul son niveau de protection administratif a été provisoirement abaissé : ni sa géométrie ni son efficacité hydraulique n'ont été modifiées. L'objectif poursuivi par son gestionnaire dans le cadre du PAPI est bien de sécuriser cet ouvrage pour lui permettre d'assurer son rôle conformément aux exigences de sécurité actuelles afin de « remonter » son niveau de protection administratif à son niveau de protection hydraulique initial et réel.

Avis général en fin de consultation

A l'issue du questionnaire, une possibilité était laissée aux participants de s'exprimer librement soit sur le projet de Papi, soit sur la consultation du public. Près de la moitié des contributeurs (30) ont souhaité rajouter un commentaire. Comme précédemment l'intégralité des commentaires est fournie en annexe, classée selon les thématiques abordées.

Commentaire général sur le PAPI ou la consultation			
Remarques favorables au PAPI, pouvant inclure des recommandations	Participation du Public	Digue de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques - suggestions
7 remarques	5 remarques	7 remarques	11 remarques

1/3 des contributions constituent des remarques générales, propositions d'actions complémentaires ponctuelles ou des interrogations. Des éléments de réponses y sont apportés si nécessaire dans le tableau suivant.

Autres remarques - suggestions	Eléments de réponse
Pas de commentaire particulier si ce n'est que s'il tombe l'équivalent de 6 mois de pluie dans une journée et que la mer rejette le fleuve aucune prévention ne fonctionnera	<i>Sur la zone littorale, la concomitance des tempêtes marines et des crues peut être pénalisantes, elle est prise en compte dans les études de conception des ouvrages concernés.</i>
Tant que nos vies seront dirigées par les technocrates de Montpellier ou de Paris nous ne sortirons de rien, qu'ils restent chez eux !	
Pourquoi ne pas recouvrir l'orb au niveau du pas de la zeg avec un déversoir en cas de très forte crue du fleuve dans la zone des orpilières comme il y a 50 ans?	<i>Cf restauration hydraulique du plan de gestion du delta de l'Orb</i>
la seule chose à savoir pour la mise en sécurité c'est de savoir où et combien il tombe et où ça va! et anticiper la crue. mais pour cela il faut avoir un réseau de transmission fiable.	<i>Intérêt de progresser sur le suivi et l'alerte.</i>
Je suis inquiet pour la zone de Béziers OUEST avec la construction de tous ces nouveaux lotissements et nouvelles routes qui en cas de précipitations importantes vont se déverser vers le faubourg? surtout que le système d'évacuation des eaux pluviales Avenue Pierre de Coubertin sont obsolètes et ne peuvent recevoir une quantité importante d'eau de pluie. Malgré la présence de plusieurs bassins de récupération existe sur l'ensemble de cette zone. Le jour où un phénomène Méditerranéen ou cévenol s'abat sur Béziers le LIROU sera en crue je pense que le Faubourg sera rapidement sous les eaux surtout que les bassins de rétention déverseront leur surplus sur les fossés de la Route de Capestang. Voir aussi avec l'aménagement de la voie rapide avec le rond-point de l'Ardeide il me semble que les eaux pluviales seront déversées dans le Lirou.	<i>Le PPRI et le SAGE imposent aux aménageurs de traiter les eaux de ruissellement par le biais de bassins de compensation pour éviter d'amplifier la contribution du ruissellement aux inondations.</i>
Concernant l'Orb, il est important de poursuivre, et dans le même esprit, les travaux entrepris il y a une vingtaine d'années et qui ont permis de faire baisser le niveau des crues, si ma mémoire est bonne, de plus d'un mètre Merci à tous ceux, élus, techniciens et représentants d'associations et habitants de leur engagement	
j'habite près du Libron. Il manque au niveau des gués un nettoyage régulier qui éviterait ses débordements 3 fois sur 4. On ne sait jamais à qui s'adresser. Boujan ? Béziers et où joindre le syndicat Ce serait facile pourtant d'éviter 3 inondations sur 4	<i>L'entretien des cours d'eau reste à la charge des propriétaires riverains. Les EPCI peuvent se substituer aux propriétaires si l'intérêt général le justifie : les secteurs concernés ont été validés par arrêté préfectoral (DIG du plan pluriannuel d'entretien).</i>
Il faudrait en priorité curer les fossés évacuation des eaux pluviales pour déjà améliorer l'écoulement et éviter les débordements	
pas beaucoup de travaux sur l'orb en amont secteur grand orb	<i>Les travaux réalisés par les précédents PAPI ont permis de conforter les</i>

Autres remarques - suggestions	Eléments de réponse
	<i>ouvrages existants et le diagnostic n'a pas fait émerger la nécessité de travaux spécifiques sur ce secteur, concerné néanmoins par tous les autres axes du PAPI.</i>
Incompréhension par tous de la construction de villas en zone inondable après 2014 à Taillevent (commune de Lunas) le long de la route. La sécurité des personnes et des biens est-elle assurée ? La crue de 1926 était plus importante que celle de 2014.	<i>Ces habitations ont été construites en conformité avec le PPR en vigueur à Lunas qui sera réactualisé par la DDTM dans le cadre du PAPI et qui permettra de répondre à cette question pertinente.</i>
Pour le littoral ,l'indication du budget « pour mémoire » semble ne pas vouloir tenir compte des efforts nécessaires pour maintenir et renforcer le trait de côte des communes touristiques concernées . Plus particulièrement Valras plage pour son atout touristique ,Vendres plage (rive droite)et Sérignan Portiragne (rive gauche)	<i>L'indication « pour mémoire » précise que le financement des actions littorales n'est pas pris en charge par le PAPI, cela peut minimiser en effet la réalité des enjeux littoraux (dont les couts sont rappelés dans la fiche d'action 4-4).</i>

Viennent ensuite des questionnements sur l'impact hydraulique de la digue de Villeneuve les Béziers sur les enjeux existants dans la plaine de l'Orb (et non protégés), puis des remarques favorables au PAPI intégrant parfois des recommandations et enfin des remarques liées à l'association du public.

Incidences hydrauliques de l'aménagement de la digue de Villeneuve les Béziers :

Comme indiqué précédemment, les études de conception de la digue de Villeneuve-les-Béziers sont en cours et permettront de définir avec précision les impacts hydrauliques de l'ouvrage sur la plaine et les enjeux qui y sont présents, sur Villeneuve-les-Béziers comme sur les communes voisines d'ailleurs. Ces éléments répondront aux attentes légitimes des habitants de ce secteur qui souhaitent connaître les impacts du projet sur leur inondabilité. La nécessaire concertation autour de ce projet pourra alors avoir lieu sur la base d'éléments factuels. Les études initiales avait identifié des surcotes maximales de l'ordre de 2cm dans la plaine ce qui a permis de poursuivre la mise en œuvre du projet. Si la modélisation actualisée identifie des impacts hydrauliques inévitables, des mesures compensatoires seront mises en œuvre pour les habitations concernées, en particulier les mesures de mitigation.

Remarques favorables au PAPI :

Sept contributeurs se réjouissent de la mobilisation du dispositif PAPI pour répondre à la problématique inondations du territoire, tout en souhaitant que sa mise en œuvre soit effective, avec plus d'actions tangibles que de « comités » et un suivi adapté.

Participation du Public :

La consultation du public sur le projet de PAPI a été appréciée par les participants à l'enquête qui ont souhaité être tenus informés des suites données à cette consultation, voire contribuer à la mise en œuvre du dispositif PAPI.

3- SYNTHÈSE

L'EPTB Orb Libron tire un bilan positif de cette consultation du public sur le projet de PAPI. En premier lieu en ce qui concerne la participation du public. En effet, même si 73 contributeurs au regard des 187 000 habitants du territoire semblent bien modestes, leur nombre permet tout de même de définir des tendances d'adhésion à la démarche et prouve l'intérêt de mobiliser le grand public y compris sur une procédure complexe comme celle du PAPI.

Les principaux enseignements que l'EPTB Orb Libron retient de cette consultation sont :

- La volonté des habitants du territoire de participer à la gestion des inondations, que ce soit pour obtenir des réponses à des questions précises ou bien dans le cadre de temps de concertation liés à des projets spécifiques (en particulier les travaux). Cette mobilisation se traduit également d'une manière plus générale par la volonté de participer en tant qu'acteur de la gestion du risque d'inondation, notamment sur la gestion de crise.
- La priorité donnée par les participants à l'entretien de l'existant (ouvrages, cours d'eau) ou voire au rétablissement d'ouvrages (déversoirs sur le delta de l'Orb) qui semble un préalable avant toutes actions de protection ou de réduction de la vulnérabilité. Cette analyse est partagée car elle contribue à la stratégie du vivre (au mieux) avec les inondations prônée par le PAPI. Pour autant un entretien régulier des cours d'eau et ouvrages ne supprime pas les débordements, ce qui justifie de s'adapter aux inondations en complément.
- Le rôle de l'aménagement du territoire ne semble pas perçu positivement, malgré les actions envisagées dans le PAPI. Il est plutôt considéré comme un facteur aggravant de la vulnérabilité aux inondations, avec le sentiment que le développement se fait en connaissance de cause et au détriment de l'existant.
- Les attentes fortes des contributeurs situés en dehors des zones protégées par les digues de disposer d'informations précises sur l'évolution de leur inondabilité en lien avec les projets inscrits au PAPI et sur les possibilités de s'y adapter. Même si ces éléments de connaissance fine, projet par projet, ne font pas l'objet de la consultation globale sur le projet de PAPI, ces attentes légitimes doivent être entendues.

Enfin, même si l'effort d'interroger le grand public sur le PAPI qui est un sujet complexe a été salué et que la participation à la consultation démontre son intérêt, l'EPTB prend également acte de la nécessité d'échanger davantage avec le public, sur la base de supports adaptés.

ANNEXES

Remarques intégrales des contributeurs :

AXE 2		
Renforcement de l'information du public	Renforcement du réseau de suivi	Autres Remarques
L'information au public via des sites internet me semble indispensable	Ce qui serait aussi pertinent et qui se fait dans certains EPTB, ce sont l'installation de webcams près des berges (essentiellement vers les ponts) qui pourraient permettre aux habitants et aux gestionnaires de crise de surveiller en temps réel l'évolution du cours d'eau en amont et anticiper les éventuels débordements.	D'autres communes non citées, particulièrement en amont sont impactées, avec des conséquences sur les communes aval
Le public concerné par la submersion n'est pas assez informée	un réseau maillé d'instrumentation de collecte de données sur les bassins versants serait un plus pour les prévisions de crues. Cela permettrait de créer une banque de données afin d'anticiper les crues.	Un digue va encercler le village au plus près des habitations
	tout suivi par des stations supplémentaires est nécessaire pour parfaire la connaissance des risques encourus.	faut éviter de faire n'importe quoi !
	Je sais que ce n'est pas facile mais les alertes restent imprécises localement, il manque également des outils comme des échelles graduées et plus de stations de mesures.	

AXE 3		
Renforcement de la réalisation d'exercices PCS	Renforcement de l'association des particuliers au PCS	Spécificités locales à intégrer pour la gestion de crise
Les exercices liés au PCS sont inexistantes ou très insuffisants.	Je ne suis pas certain que le public connaisse le PCS le concernant. A améliorer	Mais peut-être tardif dans sa réalisation
des exercices sont nécessaires mais tous les 5 ans cela paraît peu et une implication annuelle des enfants dans le cadre scolaire serait nécessaire car c'est eux qui vont être le plus confrontés à ce problème quand ils seront adultes	les données restent très techniques, concernent les structures et les élus ; la formation et l'attention des habitants est nécessaire et à amplifier. Quelles sont les solutions que les habitants sont prêts à proposer ? Quelles remarques sur les dispositifs précédents ?	Dans les zones montagneuses le délai d'intervention doit être plus rapide. La mise en sécurité aussi. Ou les débits peuvent passer de 20 à 200 m ³ /s en 1 heure seulement. et cela 2 fois en moins de 12h
	Habitant en zone inondable, nous avons toujours été prévenus lors de crues, notamment par les agents ou adjoints de la commune en personne. Vigicrue constitue également un bon outil d'information. Néanmoins, un système d'alerte par téléphone (appel et sms) pourrait être utile. Et s'il existe nous ne sommes pas au courant.	Prendre en compte les phénomènes d'érosion liés à la disparition du sable conjuguée avec la montée du niveau de la mer. La forte fréquentation estivale des plages entraîne une baisse du niveau de la plage, jusqu'à 30 cm par saison selon les endroits. (photos à votre disposition sur demande.)

AXE 4			
Prise en compte des alertes des riverains	Maitrise de l'occupation des sols / planification	Prise en compte de l'existant en zone inondable	Autres remarques
Aucune prise en compte des avis, conseils, indications des habitants riverain de cour d'eau. mauvaise prise en compte ou pas intéressements des élus.	désimperméabilisations des sols	il serait souhaitable que soit affirmé de façon ferme que la prise en compte du risque doit être absolue dans le cadre de tout aménagement.la question des constructions en zone inondable figure peut être plus loin.	a t on encore besoin du x ieme etude nos archives étant plutôt bien fournis à croire que personne les lis comment se fait il quand 2024 on en soit encore la dans notre région
Concernant l'analyse du risque il n'est pas tenu compte des alertes et divers problèmes avancés par les habitants qui connaissent très bien les enjeux et risques à l'échelle locale.	Arrêtons de construire et de bétonner à tout va	Je m'interroge sur les mesures d'aménagement prévues et à l'étude (construction d'une digue à Villeneuve les Béziers notamment) qui pourraient avoir des conséquences en terme de hauteurs d'eau supplémentaires sur les zones exclues de ces aménagements où se situent des habitations, ce qui est notre cas à Villeneuve les Béziers.	Qu'en est-il de l'état des lieux et entretiens des caniveaux et fossés existants ?
	Toutes ces actions seront utiles et nécessaires mais des réflexions et planifications devront aussi s'opérer à d'autres échelles (Scot/recomposition spatiale, etc)		Ruissellement et assauts maritimes sont les risques majeurs de la commune de Valras plage .On ne doit rien négliger.

AXE 5		
Appui aux particuliers pour la réduction de la vulnérabilité	Réduction de la vulnérabilité via l'entretien	Autres remarques
Parfait le diagnostic pour les particuliers. Souvent on ne connaît pas les dangers et solutions face aux inondations	OK pour tous les points mais avant toutes actions, faisons le point de l'existant et entrons le. La nature a déjà prévu des choses.	C'est plutôt à Papi Orb Libron de s'adapter, car il y a vraiment beaucoup d'incohérences dans votre gestion des crues.
Beaucoup d'argent est investi dans diverses actions mais quant est il pour l'aide aux personnes concernées par la montée des eaux, pour l'acquisition de batardeaux ???	Concernant les travaux de réduction des risques, il serait pertinent de travailler en amont car il est fort dommage et dangereux que des déversoirs naturels ayant leur grande utilité depuis des lustres soient avec les années bouchés volontairement par la main de l'homme, très souvent dans l'indifférence malgré des mises en garde, ce qui aggrave les risques et rend donc le résultat de ces opérations, comptables du denier public, moins efficaces.	Dans le cadre de notre cursus universitaire, nous avons réalisé un diagnostic de vulnérabilité spécifique aux enjeux critiques présents sur les communes du bassin-versant de la Neste, dans les Hautes-Pyrénées, situés en zone inondable d'après les PPRi approuvés et la CIZI. Cela a permis de cartographier le risque et d'affiner notre étude territoriale pour amener à des solutions de réduction de la vulnérabilité.
Des diagnostics mais aussi des financements en intégralité doivent pouvoir être mobilisés pour mettre en sécurité les habitations et les habitants vulnérables aux inondations. Et lorsque les aménagements globaux (digue de Villeneuve) ont des répercussions sur les hauteurs d'eau des habitations en zone inondables, il faut que ces habitations puissent déroger aux règles d'urbanisme dans une certaine mesure pour pouvoir se protéger et réduire leur vulnérabilité aux crues.		Le risque zéro n'existe pas ! Le faire comprendre aux particuliers ?
		Concertation nécessaire avec les parties prenantes et les particuliers concernés.

AXE 6			
Entretien des cours d'eau	Compléments à la programmation	Opérations de Villeneuve les Béziers	Autres remarques
<p>A Combejean (commune de Pierrerue) et entre-autres au niveau de Las Troubadariès, il conviendrait avant un épisode type Cévenole de couper les nombreux arbres types peupliers et autres dont le diamètre est de plus en plus gros et situés en plein lit du Vernazobres.</p> <p>Cela avait été bien fait il y a environ quatre ans, cependant aucun entretien annuel n'a été fait depuis.</p> <p>Il serait pertinent et économique d'éradiquer les repousses annuellement afin d'éviter de se retrouver avec de petites forêts qui retiennent l'eau au mépris des habitations voisines.</p> <p>Toujours à Las Troubadariès et au niveau de la cascade il serait très pertinent d'installer une échelle graduée afin que l'on puisse établir des mesures en rapport avec la station de Saint-Chinian, cela permettrait de mieux anticiper des débordements.</p> <p>Sur le principe, ces opérations d'entretien sont une très bonne chose, soulagent les propriétaires, je ne peux que les encourager mais après une opération il faudrait un entretien annuel.</p>	<p>le nombre d agglo concerné parait faible et les montant engagés aussi</p>	<p>étant donné que les données techniques;l'étude d'impact,l'étude de danger ne sont pas réalisées ,cette consultation a peu d'interêt</p>	<p>Calanisons l'eau.</p>

AXE 6			
Entretien des cours d'eau	Compléments à la programmation	Opérations de Villeneuve les Béziers	Autres remarques
<p>La gestion des écoulements est sûrement un des points les plus importants. Si je me réfère aux inondations de 2015 fort dévastatrices, elles avaient été dues en grande partie par des embâcles formés au niveau des ponts. Avec la déprise agricole les bords des cours d'eau sont remplis d'arbres morts... et les services créés pour nettoyer les cours d'eau (ex GEMAPI me semble-t-il sur les hauts cantons) manquent de moyens financiers, matériels et personnels. Les hauts cantons ne doivent pas être oubliés par rapport à l'aval, ils conditionnent aussi les inondations plus en aval.</p>	<p>N'y a t-il pas des actions à mener en amont des communes du delta ? ex. restauration de zones d'expansion de crues, restauration de zones humides...</p>	<p>Au regard des documents communiqués, les stratégies de gestion des écoulements ne semblent pas avoir été suffisamment étudiées et constituent une mise en danger pour des populations vivant dans la plaine de l'Orb. (FA 6.7) En effet, les digues envisagées autour de Villeneuve vont modifier l'écoulement naturel de l'ancien lit de l'Orb. Mais aucune simulation ou analyse ne montre les conséquences exactes engendrées par cette modification. Si l'eau ne peut s'écouler par ses chemins séculaires par où va t-elle passée ? Quelles seront les nouvelles hauteurs d'eau à l'intérieur du barrage créé par les digues ? Quel seront les nouveaux débits aux abords du barrage ? L'expérience enfantine de barrage de pierre sur un ruisseau nous montre sans être expert que le niveau monte et que le débit et la pression exercée sur les berges créent plus de dégâts ou de destruction que l'écoulement naturel du ruisseau. Au delà de cette ignorance, il y a malgré tout la connaissance d'habitats, anciens voire séculaire dans la plaine agricole de Villeneuve. Ces bâtiments ont subi maintes inondations mais ils ont toujours résisté car les anciens avaient la mémoire de ces événements et ont construit en conséquence (murs épais, rez-de-chaussée peu ou pas habité, voie d'écoulement d'eau à travers le bâtiment dans le sens de l'écoulement lors des inondations). Ces bâtiments sont habités par des familles qui connaissent et appréhendent les risques d'une inondation grâce à la mémoire des anciens propriétaires, transmis sur plusieurs générations. En modifiant l'écoulement</p>	<p>Les cours d'eau n'amènent plus le sable à la mer, les plages ne sont plus servies par les crues , les carrières exploitent en amont du fleuve captent le sable et le commercialise ... les pluies sont plus rares la nature est empêchée dans son rôle pour déverser le sable sur nos plages millénaires .</p>

AXE 6			
Entretien des cours d'eau	Compléments à la programmation	Opérations de Villeneuve les Béziers	Autres remarques
		<p>actuel, naturel, la digue met en danger ces habitants car elle les fait rentrer dans l'inconnu, tout comme les autorités semble-t-il, et tout simplement parce que les conditions (hauteur, débit, flux) à l'intérieur du barrage seront plus critiques. Avoir les pieds dans l'eau avec une bonne paire de bottes est bien différent d'être sous l'eau ou dans un torrent. Malgré tout cela, le projet semble être déjà acté par nos élus, mais ont-ils conscience qu'ils mettent en danger les habitants de la plaine, en pensant, j'imagine, protéger mieux les habitants du bourg. Est-ce l'égalité de notre devise nationale ?</p> <p>L'histoire récente nous montre que nous ne pouvons pas tout prévoir face aux éléments, notamment les inondations (ex: sept 2019, ou la Faute sur mer) Chacun de nos ouvrages aura des impacts. Vaut-il mieux prendre ce risque ou bien mieux travailler sur un écoulement plus naturel, existant et connu, que l'on peut plus facilement anticiper ?</p>	
<p>sur la gestion de la ripisylve : qu'en est-il des bois abattus ? sont-ils retirés ? mis à disposition ? avec quelle information des habitants ? j'ai pu voir des gros débits abandonnés au risque d'avoir des embacles .</p> <p>Sur la réduction de l'écoulement : sur la partie amont, les beals et pansières ont été abandonnés ou détruits alors qu'ils participaient d'une régulation du débit et d'une vie agricole . Ne serait-il pas utile sur ces deux fonctions de ré-ouvrir la réflexion</p>	<p>Les points 6.1 à 6.4 me semblent prioritaires.</p>	<p>La mise en place d'une digue à VLB va conduire à augmenter le niveau d'eau dans la plaine où les habitations ne seront pas protégées par la digue, mais au contraire se verront plus souvent impactées qu'actuellement. Quelles mesures de protection ou de compensation sont prévues pour ces habitations ? Serons-nous obligés d'évacuer alors que pour l'instant cela ne s'impose pas ? Aucun des documents présentés ne s'attache à répondre à ces questions.</p>	<p>Rien de concret pour Puisseguier</p>

AXE 6			
Entretien des cours d'eau	Compléments à la programmation	Opérations de Villeneuve les Béziers	Autres remarques
<p>Les travaux d'entretien des écoulements naturels des eaux de crue doivent être menés beaucoup plus régulièrement et à plus grande échelle. A Villeneuve les Béziers par exemple le nettoyage des ruisseaux réalisés il y a deux ans sont à recommencer complètement. Par ailleurs, des terrains en friches persistent sur cette commune sur les zones d'écoulement naturels des eaux de crues. Ces friches constituent des embacles et des obstacles au bon écoulement des eaux de crue.</p> <p>Par ailleurs, concernant les travaux sur le Rec d'Ariege et le Saint Victor, nous sommes inquiets des conséquences que cela pourrait avoir sur les hauteurs d'eau en direction de la Plaine de l'Orb. Ces aménagements ayant pour but de détourner les ruissellements vers l'ancien lit de l'Orb, quelle conséquence sur les hauteurs d'eau supplémentaires dans cette zone là où nous habitons? Des études plus poussées doivent être menées pour savoir quelles sont les conséquences de ces aménagements sur les zones déjà inondables et non protégées par des mesures d'urbanisme.</p>		<p>j'habite a villeneuve les beziers au domaine de maussac quels sont les mesurent prevues pour les habitations ?</p>	<p>Ne pas oublier la prise en compte la jasse neuve et chemin des cosses de la jasse neuve à Serignan</p>
<p>Il serait judicieux d'assurer un entretien REGULIER de l'ancien lit de l'Orb sur les communes de Villeneuve et Sauvian qui est aujourd'hui totalement obstrué par la végétation et qui est également totalement bouché à certains endroits. Il serait impératif d'assurer le broyage de la végétation PLUSIEURS fois par an et pas seulement lors de l'élection d'une nouvelle municipalité. Ce "cours d'eau" a besoin d'être curé (le dernier curage remonte aux années 1970) et également être recalibré. Par ailleurs, le déversoir permettant d'évacuer les excédants d'eau du Canal du Midi à l'entrée de Villeneuve et qui rejoignait l'ancien lit de l'Orb au niveau du pont du chemin de Maussac a été bouché sur toute la partie longeant le boulevard Frédéric MISTRAL et a servi à la construction d'une voie de circulation ce qui l'empêche de jouer son rôle.</p>			<p>Dans une crue il ne faut plus prendre en compte le problème de l'eau. mais actuellement nous sommes en présence d'un apport important de végétaux causant d'énorme embâcles; de sables et roches du aux pistes forestières, plantation forestières, arrosions naturelle. Se qui fait un mélanges fluides a très hautes densité .Se qui se traduit a des forces dévastatrices</p>
<p>Il faudrait mieux de s'occuper des écluses en aval vers la Maire elles ont bien besoin d'un bon nettoyage</p>			
<p>Augmenter l'entretien des fossés pour un meilleur écoulement</p>			

AXE 7			
Remarques générales sur les digues	Propositions autres	cas particulier de la digue de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques
les digues sont des solutions, des zones où l'eau peu se stocker temporairement sont nécessaire aussi	Faisons des retenues d'eau non potables avec redistribution aux professionnels et particuliers (jardins),....	avec Mme [REDACTED] et Mr [REDACTED] nous avons rencontré Mr le Sous Préfet en visio conférence avec Mme [REDACTED] de la DDTM 34 afin de montrer notre désaccord avec la construction d'une nouvelle digue située contre les maisons :ce qui ne respecte pas le Décret N°2019-715 du 5 juillet 2019 exigeant qu'il y ait une BANDE DE PROTECTION entre une digue et des maisons. Cette bande étant calculée en multipliant par 100 la hauteur de la digue ,une digue ne peut pas être installée à moins de 200m des maisons. Le projet présenté comportant une nouvelle digue à 10m des maisons est donc HORS LA LOI. En fin d'entretien Mme [REDACTED] nous à indiqué que le projet serait reconsidéré à l'automne,cela n'a manifestement pas été le cas. Nous demandons que le projet de nouvelle digue soit annulé et que la protection de la commune se fasse: soit en confortant la digue existante soit en réalisant une nouvelle digue contre la digue existante sur le même tracé.	Je ne connais pas ces problèmes
L'aménagement des digues, pour sûr, est un des levier de réduction du risque mais attention au sentiment de fausse sécurité des riverains, que l'on a mis en avant dans une étude faite à Valras-Plage.	L'abaissement de la digue en rive gauche de l'Orb entre le Pont Canal et le Stade de Sauclières aura pour conséquences de faciliter lors de crues moyennes le passage des eaux de l'Orb dans le Canal du Midi. Il serait plus judicieux de renforcer cette digue voir même de la rehausser pour éviter que les eaux de l'Orb s'engouffrent dans le Canal du Midi.	Pourquoi construire un digue au ras des habitations, mettre 3 familles en danger car elle seront à l'extérieur de cette digue alors que l'on pourrez s'appuyer sur un digue existante malgré que celle-ci ne soit pas reconnu par vos services. De plus cela ferait certainement économiser ...	Le littoral ne pas être oublié car les plages sont l'attrait touristique principal
ces digues seront efficaces pendant combien de temps ? les études intègrent elles le changement climatique ?les études sur les possibilités de gérer en amont les crues et d'augmenter les bassins d'expansion ont elles été menées ?		Les digues en prévision à Villeneuve les Béziers, protégerons le village, mais nous sommes hors du village et l'eau va donc s'écouler plus fortement sur nos terrains et les crues seront plus dévastatrices, nous mettant en danger directement. Il serait souhaitable d'entretenir dans ce secteur l'écoulement naturel par l'ancien lit de l'Orb.	On le voit sur le pont de la barque a Bédarieux, en plus on fait un digue en amont pour soutenir la nationale. bonjour les prochaine crues on peu dire au revoir au pont!

AXE 7			
Remarques générales sur les digues	Propositions autres	cas particulier de la digue de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques
Ces travaux de digues sont nécessaires, si parallèlement des travaux plus basiques comme le nettoyage systématique des cours d'eau est assuré.		Alors que les travaux de construction de la digue de Villeneuve les Béziers sont prévus dans le prochain Papi, les conséquences sur les hauteurs d'eau pour les habitations exclues de cette digue ne sont pas connues ou en tout cas pas communiquées à ses habitants. Par ailleurs, les récents travaux des digues à Sérignan et Valras n'ont pas encore montré leurs conséquences sur les hauteurs d'eau dans l'ancien lit de l'Orb en cas de grosse crue. Autant d'éléments qui nous font réellement craindre une SURINONDATION pour notre habitation située dans l'ancien lit de l'ORB, en dehors de toutes zones protégées par des digues.	
oui mais cela concerne pas tous les habitants!		Attention: faire un digue pour protéger Villeneuve-les Béziers va augmenter le risque sur les habitant hors de la digue: autour de Maussac. Que prévoit-on pour ces habitants? est-on en train de sacrifier des habitants pour protéger d'autres? qu'est-il prévu pour les habitant autours de Maussac?	
Nettoyer régulièrement la digue de Sérignan et Valras-Plage		Attention: faire un digue pour protéger Villeneuve-les Béziers va augmenter le risque sur les habitant hors de la digue: autour de Maussac. Que prévoit-on pour ces habitants? est-on en train de sacrifier des habitants pour protéger d'autres? qu'est-il prévu pour les habitants autours de Maussac?	
A propos d'aménagements type digues, je pense à celles non autorisées et de surélévement de terrains en zone PPRI, il conviendrait d'accentuer les contrôles.		Une digue pour protéger Villeneuve-les Béziers, c'est très bien. Mais j'habite (domaine de Maussac) en dehors de la digue qui est prévue. En cas de crue l'eau sera donc encore plus haute puisqu'elle ne pourra plus s'écouler ... Que prévoit-on pour ces habitants qui sont au-delà de la digue ? Je m'en inquiète car actuellement, lors de crue nous sommes coupé du monde et qu'en 1996 nos protections (digues et murs) étant insuffisantes, l'eau est entrée dans nos maisons (dont 1,20m dans un gîte que nous louons) ...	

AXE 7			
Remarques générales sur les digues	Propositions autres	cas particulier de la digue de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques
<p>Je pense que les digues déplacent le problème : elle protègent certaines habitations ce faisant elles mettent plus en danger d'autres habitations. Par exemple concernant la digue de Villeneuve les Béziers, que ce passera t il pour les habitations en dehors de Villeneuve? l'impact pour les habitations du chemin Maussac Patau a t il été étudié et si oui quel est il? qu'est il prévu pou protéger les habitations de cet axe régulièrement inondé?</p>		<p>Le projet de digue de Villeneuve les Béziers est une hérésie. Il présente effectivement une bonne efficacité pour les eaux provenant de l'Orb mais n'apporte aucune solution EFFICACE contre les débordements du Canal du Midi lorsque celui-ci est alimenté par l'Orb en crue. En effet, la création au lieu-dit la condamine Saint Etienne d'un bassin de déversement des eaux du canal est une pure illusion et n'aura aucun effet sur la protection de Villeneuve. En effet, lors des crues de Décembre 1953 ou Janvier 1996, ces terres étaient noyées sous plusieurs dizaines de centimètres d'eau comme d'ailleurs l'ensemble du village. La capacité du bassin envisagé dans le projet est TRES insuffisante pour absorber les volumes d'eau emmenés par le Canal du Midi. Il ne faudra que quelques heures pour que le bassin soit plein et que les eaux se déversent dans le village. De plus, les digues empêcheront l'écoulement des eaux vers la plaine ce qui aura pour effet d'augmenter le niveau dans le village.</p> <p>Par ailleurs, la construction de la digue au croisement du chemin de Maussac entraîne un étranglement du lit mineur de l'ancien lit de l'Orb perturbant l'écoulement des eaux et accélérant le courant à cet endroit. Il est IMPERATIF de modifier le tracé de la digue ce qui nécessite la destruction d'une maison d'habitation.</p>	

commentaire général sur le PAPI ou la consultation			
Remarques favorables au PAPI et/ou recommandations	Participation du Public	cas particulier de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques - suggestions
j espère que ce plan sera pris au sérieux par nos pouvoirs publics et qu'ils trouveront et mettront les moyens nécessaires pour protéger au mieux notre territoire avec de vrais solutions comme cela se faisait par le passé juste avec du bon sens et de l'observation les épisodes cévenols faisant partie de notre histoire	Merci de nous interroger sur ces problèmes qui nous concernent directement. J'ai répondu de mon mieux, malheureusement, je n'ai pas la science infuse ! Tenez-nous au courant du suivi. Cordialement	Tout les textes portant sur les inondations et les systèmes d'endiguements mentionnent la nécessité d'une concertation avec les habitants tout au long de l'élaboration du projet. Cette concertation n'ayant jamais eu lieu, nous demandons à ce que cela soit le cas lors de la finalisation des études d'impact et de dangers.	Pas de commentaire particulier si ce n'est que s'il tombe l'équivalent de 6 mois de pluie dans une journée et que la mer rejette le fleuve aucune prévention ne fonctionnera
L'ensemble de ces mesures peut permettre de limiter les conséquences d'une crue, mais je trouve qu'il y a beaucoup de conseils d'études et de comités en tous genres et pas assez d'actions tangibles. Merci pour votre prise en compte de ce sujet	Au plaisir de vous aider sur l'élaboration de ce PAPI !	Un dossier a été déposé par mes soins lors d'un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet de Béziers, une copie envoyée à Monsieur le Préfet de l'Herault, ainsi qu'à Monsieur Ménard, Président de l'agglomération Béziers-Méditerranée. Mme [REDACTED] de la DDTM a même participé en visio conférence à notre entretien avec Monsieur le Sous-Préfet.	Tant que nos vies seront dirigées par les technocrates de Montpellier ou de Paris nous ne sortirons de rien, qu'ils restent chez eux !
Si tout est mené correctement, on devrait être mieux averti et protéger des inondations	Très bonne initiative de demander l'avis du contribuable.	La digue prévue sur le chemin de Maussac pataua va obstruer l'écoulement naturel de l'ancien lit de l'orb mettant en danger les habitations et les terres existantes en limite du village	Pourquoi ne pas recouvrir l'orb au niveau du pas de la zeg avec un déversoir en cas de très forte crue du fleuve dans la zone des orpilleries comme il y a 50 ans?
Globalement d'accord avec les actions. Je n'ai pas vu les modalités de suivi des actions, des dépenses et des objectifs.	je vous remercie de l'effort fait pour présenter, à tous, ce dispositif complexe qui va dans le bon sens	Notre habitation est située dans l'ancien lit de l'Orb sur la commune de Villeneuve les Béziers en zone inondable et non protégée par le projet de digue sur la commune. Nous n'avons aucune information sur les conséquences des aménagements récents à Sérignan et Valras et des futurs aménagements prévus sur le Rec d'Ariege, Saint Victor et la digue de Villeneuve. Nous souhaiterions pouvoir avoir de plus amples informations sur les hauteurs d'eau supplémentaires envisagées et sur les moyens de protéger notre habitation. Des financements de ces moyens de réduction de la vulnérabilité de notre habitation sont également souhaités.	la seule chose à savoir pour la mise en sécurité c'est de savoir où et combien il tombe et où ça va! et anticiper la crue. mais pour cela il faut avoir un réseau de transmission fiable.

commentaire général sur le PAPI ou la consultation			
Remarques favorables au PAPI et/ou recommandations	Participation du Public	cas particulier de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques - suggestions
Bravo pour ce travail considérable et très qualitatif !	je vous remercie de bien vouloir prendre en compte notre avis et y répondre. Nous pouvons échanger par mail dans un 1er temps.	Attention: faire un digue pour protéger Villeneuve-les Béziers va augmenter le risque sur les habitant hors de la digue: autour de Maussac. Que prévoit-on pour ces habitants? est-on en train de sacrifier des habitants pour protéger d'autres? qu'est-il prévu pour les habitant autours de Maussac? Tous les habitants habitants autours du domaine de Maussac sont très inquiets	Je suis inquieté pour la zone de Béziers OUEST avec la construction de tous ces nouveaux lotissements et nouvelles routes qui en cas de précipitations importantes vont se déverser vers le faubourg? surtout que le système d'évacuation des eaux pluviales Avenue Pierre de Coubertin sont obsolète et ne peuvent recevoir une quantité importants s d'eau de pluie. Malgré la présence de plusieurs bassins de récupération existe sur l'ensemble de cette zone. Le jour ou un phénomène Méditerranéens ou cévenol s'abat sur Béziers le LIROU sera en crue je pense que le Faubourg sera rapidement sous les eaux surtout que les bassins de rétention déverseront leur surplus sur les fossés de la Route de Capestang. Voir aussi avec l'aménagement de la voie rapide avec le rond-point de l'Ardide il me semble que les eaux pluviales seront déversé dans le Lirou.
Les PAPI peuvent être un bon instrument s'ils collent au terrain. J'ajoute qu'il conviendrait également de lever certaines contradictions entre les obligations légales de débroussaillage en bordure de rivière et la protection des berges et de sa ripisylve.		Attention: faire un digue pour protéger Villeneuve-les Béziers va augmenter le risque sur les habitant hors de la digue: autour de Maussac. Que prévoit-on pour ces habitants? est-on en train de sacrifier des habitants pour protéger d'autres? qu'est-il prévu pour les habitant autours de Maussac?	Concernant l'Orb, il est important de poursuivre, et dans le même esprit, les travaux entrepris il y a une vingtaine d'années et qui ont permis de faire baisser le niveau des crues, si ma mémoire est bonne, de plus d'un mètre. Merci à tous ceux, élus, techniciens et représentants d'associations et habitants de leur engagement

commentaire général sur le PAPI ou la consultation			
Remarques favorables au PAPI et/ou recommandations	Participation du Public	cas particulier de Villeneuve-les Béziers	Autres remarques - suggestions
On sent, au travers de ce futur PAPI une « montée en puissance » de la prise en compte des inondations dans notre région avec des structures adaptées à l'échelle du risque (fini l'époque où chacun travaillait dans son coin !) désormais dotées de réels moyens financiers . Cela est rassurant pour les habitants de la région qui doivent se sentir de plus en plus en sécurité .		Nous payons nos impôts comme les autres du village ! Qu'est-il prévu pour les habitants du chemin de Maussac - Patau?	j'habite près du libron .il manque au niveau des gués un nettoyage régulier qui éviterait ses débordements 3 fois sur 4.On ne sait jamais à qui s'adresser. Boujan ? Béziers et ou joindre le syndicat Ce serait facile pourtant d'éviter 3 inondations sur 4
			Il faudrait en priorité curer les fossés évacuation des eaux pluviales pour déjà amélioré écoulement et éviter les débordements
			pas beaucoup de travaux sur l orb en amont secteur grand orb
			Incompréhension par tous de la construction de villas en zone inondable après 2014 à Taillevent (commune de Lunas) le long de la route. La sécurité des personnes et des biens est-elle assurée ? La crue de 1926 était plus importante que celle de 2014.
			Pour le littoral ,l'indication du budget « pour mémoire « semble ne pas vouloir tenir compte des efforts nécessaires pour maintenir et renforcer le trait de côte des communes touristiques concernées . Plus particulièrement Valras plage pour son atout touristique ,Vendres plage (rive droite)et Sérignan Portiragne (rive gauche)